

Bien connaître les modalités d'application de la loi SRU

« Maîtriser les piliers de l'urbanisme et de la mixité sociale du XXIème siècle »

Loi fondatrice publiée en 2000, la loi SRU a profondément transformé la politique du logement et de l'aménagement en France. Cette formation vous permet de saisir les grandes directives nationales — de l'obligation de mixité sociale à la lutte contre l'étalement urbain — pour faire face aux enjeux territoriaux actuels. Apprenez à décrypter ces exigences pour porter un regard expert sur les projets de votre collectivité.



Repères Clés

- **Durée** : 03 heures
- **Format** : En ligne
- **Effectif** : 5 à 12 participants.
- **Public** : Tous les Élus locaux
- **Prérequis** : Aucun



Objectif Pédagogique

- Identifier précisément les obligations liées aux logements sociaux imposées par la loi SRU.
- Maîtriser les différents documents de planification urbaine.
- Définir et articuler les notions de développement durable et de projet territorial.



Programme de la formation

Module 1 — Le volet Logement : La mixité sociale

- Le fonctionnement des logements sociaux « SRU » : comprendre l'obligation des 20 % (ou 25 %) minimum pour les communes concernées.
- L'impact des directives nationales sur l'offre locale de logement.

Module 2 — Planification et Aménagement du Territoire

- Les outils de planification : analyse du SCOT et du PLU (communal et intercommunal).
- L'approche intercommunale : comment le projet territorial s'inscrit dans une vision globale.

Module 3 — Développement Durable et Renouvellement Urbain

- La notion de développement durable à travers le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable).
- L'évaluation environnementale des projets.
- Stratégies de densification : lutte contre l'étalement urbain et promotion du renouvellement urbain.

Méthodes et Évaluations

- **Pédagogie active** : Introduction contextuelle de l'urbanisme suivie d'une présentation claire des mécanismes de la loi.
- **Mise en pratique** : Exercices ludiques et collectifs, incluant la simulation d'un comité de pilotage pour l'élaboration d'un PLU.
- **Évaluation** : Validation des connaissances fondamentales permettant à l' élu de comprendre les projets en cours et de formuler des contre-propositions pertinentes.

Financement de votre formation

Le coût de cette formation varie selon le mode de financement choisi. Merci de contacter Lydia RABEHI pour tout renseignement : Tél : 04 30 44 83 04 Mail : lydia.rabehi@aélo.info

- **Financement via le DIF élus** : Chaque élu dispose d'un Droit Individuel à la Formation (DIF), financé par la Caisse des Dépôts et accessible aux élus indemnisés ou non. Il permet de suivre des formations liées au mandat ou à la réinsertion professionnelle (jusqu'à 6 mois après la fin du mandat).
- **Financement par la collectivité** : Les formations des élus sont une dépense obligatoire pour la collectivité, comprenant les frais d'enseignement, de transport, d'hébergement et de restauration.
- **Personnel financier** : Règlement direct possible.

Accessibilité et Inclusion

Chez AELO, nous nous engageons à offrir un environnement d'apprentissage inclusif et adapté à chaque situation.

Pour toute question ou besoin spécifique, notre référente handicap est à votre écoute pour co-construire votre parcours de formation :

Céline BONVALOT

-  06 20 78 39 50
-  celine.bonvalot@aélo.info